

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union-Discipline-Travail



MINISTERE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT



JOURNEE MONDIALE DES DROITS DES ENFANTS 2019

**THEME : « LA RESPONSABILITE PARENTALE, MOYEN
DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX
ENFANTS »**

**Déclaration de la Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, à l'occasion de
la commémoration de la 30^{ème} Journée Mondiale des Droits de l'Enfant**

Chers (ères) compatriotes,

La Côte d'Ivoire à l'instar des autres pays du monde célèbre la 30^{ème} édition de la convention des droits de l'Enfant adoptée le 20 novembre 1989, par les Nations Unies et ratifiée le 04 février 1991.

La célébration de cette journée est une opportunité pour chaque État de faire le point de la situation des droits des enfants à l'effet d'assurer davantage leur mieux-être.

En Côte d'Ivoire, le Gouvernement a mis en place des mesures législatives et institutionnelles propices à la promotion des droits de l'enfant principalement les droits à la vie, à la santé, à l'éducation et à la protection.

A cet effet, l'on peut rappeler, entre autres :

- La création d'établissements de protection de remplacement et de centres de protection de la petite enfance ;
- L'existence de la loi n°98-756 du 23 décembre 1998 réprimant les unions précoces et forcées et l'excision,
- L'adoption d'une Politique Nationale de la Protection de l'Enfant ;
- La création du Comité Interministériel de Protection de l'enfant ;

La Côte d'Ivoire fait partie des 12 pays au monde qui ont accompli des avancées significatives dans le cadre de la lutte contre le travail et l'exploitation des enfants.

Cela a été possible grâce au travail du Conseil National de Surveillance des actions de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants, sous la conduite par la Première Dame, Madame Dominique OUATTARA, Présidente dudit Comité.

La Constitution de notre pays consacre plusieurs articles à la protection des droits de l'enfant, notamment les articles **10** sur l'école obligatoire et **16** interdisant le travail des enfants.

Chers Compatriotes,

Toutes ces actions du gouvernement ne sauraient protéger efficacement nos enfants sans l'implication des parents.

Selon les données nationales de l'Institut National de Statistique (MICS 2016) :

- 19,9 % des enfants âgés de moins de 5 ans sont laissés seuls ou confiés à la garde d'un autre enfant âgé de moins de 10 ans ;
- 86,5 % des enfants de 1 à 14 ans ont subi des agressions psychologiques ou des châtiments corporels ;

Ces données traduisent une faiblesse du mécanisme de protection des enfants dans le cadre familial. C'est pourquoi, le thème retenu pour cette édition est : « **la responsabilité parentale, moyen de lutte contre les violences faites aux enfants** ».

En effet, la famille demeure la meilleure protection pour l'enfant. Et les parents se doivent de protéger leurs enfants en assurant leur nutrition, leur sécurité, leur santé, et leur éducation.

Chers enfants de Côte d'Ivoire,

Sachez que nous vous aimons c'est pourquoi nous protégeons vos droits. Nous vous rappelons aussi vos devoirs., soyez obéissants envers vos parents et votre entourage, travailler bien à l'école, respectez vos enseignants et nous, vos parents feront le reste.

Chers parents,

Cette journée est célébrée pour vous appeler à plus de vigilance dans la protection et l'éducation de vos enfants.

Pour sa part, le Gouvernement entend poursuivre ses efforts pour assurer une meilleure protection aux enfants contre tout type de violence.

J'en appelle à une synergie d'actions : parents, société civile, partenaires ... pour une meilleure protection des droits des enfants car nous avons cette responsabilité collective.

Tous ensemble, protégeons nos enfants qui sont l'avenir de notre pays.

Professeur BAKAYOKO-LY Ramata